



**ACTION 5.1.1**  
**Projets transversaux d'initiative territoriale et d'envergure régionale en matière de préservation et de valorisation du patrimoine culturel.**

FEDER

**Description de l'action dans le Programme Opérationnel**

Projet global et transversal développé à partir des spécificités des sites et des lieux culturels visant à développer le dynamisme économique et touristique. Ces projets devront s'appuyer sur une stratégie de développement et nécessairement sur un programme d'actions pluriannuel complet, tant en termes d'investissements que d'ingénierie et de communication.

- Actions d'investissements : travaux d'aménagements, de construction, de restauration et de réhabilitation, acquisition d'équipements spécifiques.
- Actions d'ingénierie : mise en réseau des acteurs, actions d'animation et de coordination, élaboration et lancement du projet.
- Actions de communication.

**Bénéficiaires**

- Collectivités territoriales.
- EPCI.
- Établissements publics.
- Associations.
- Fondations.
- Entreprises.

### **Nature des dépenses éligibles**

- Études de programmation (sondages, expertises...).
- Maîtrise d'œuvre de conception et de travaux, mission de contrôle.
- Acquisition foncière.
- Travaux de construction, de démolition, de restauration, de réhabilitation ou d'aménagement.
- Équipement matériel intégré au projet d'ensemble, à l'exclusion du simple renouvellement.
- Acquisitions de biens immobiliers.
- Frais de promotion et de communication.
- Frais de ressources humaines liés à l'ingénierie du projet global (conception, animation, mise en réseau, coordination, pilotage, suivi et valorisation).

Pour l'ensemble des dossiers retenus, les frais liés à la mise en œuvre des obligations de publicité européenne sont éligibles.

Ne sont pas éligibles les dotations aux provisions, les charges financières, les charges exceptionnelles, les amendes, les pénalités financières, les frais de contentieux...

### **Options de coûts simplifiés des fonds européens**

SANS OBJET

### **Critères d'éligibilité des projets**

- Inscription dans un projet global d'envergure régional avec un partenariat.
- Études préalables (contenu et définition du projet).

### **Critères de sélection des projets**

- Objectifs de retombées économiques et touristiques.
- Inscription dans un contrat de territoire ou dans un schéma départemental/régional.

Prise en compte des priorités horizontales du programme :

- Développement durable,
- Non discrimination et égalité des chances,
- Égalité entre les hommes et les femmes.

Existence d'un volet de coopération transnationale dans le but de renforcer le caractère innovant des opérations.

## ↳ Taux applicables

### Taux maximum d'aide

#### publique

Hors autofinancement pour un maître d'ouvrage public **100 %**

### Taux moyen indicatif FEDER du coût total éligible

**50 %**

La moyenne d'intervention financière de l'Union européenne pour l'axe considéré est indiquée page 18 (première partie architecture du PO).

### Régimes d'aides applicables

Sous réserve de l'analyse de l'activité économique du bénéficiaire.

- Toute base juridique pertinente notamment en développement territorial.
- Régime Général d'Exemption par Catégorie (RGEC) n°651/2014 du 17 juin 2014.
- Règlement (UE) n°1407/2013 du 18 décembre 2013 relatif aux aides De Minimis.
- Toute autre base juridique pertinente.

### Planchers d'aide (€)

Investissement	SANS OBJET
Fonctionnement	SANS OBJET

## ↳ Les indicateurs physiques, financiers et les cibles à atteindre

Les déterminants des indicateurs et cibles sont regroupés dans les « fiches indicateurs » disponibles pour les agents en charge des dossiers (répertoire fonds européens).

- Les indicateurs physiques **de réalisation** à renseigner obligatoirement sur l'action.

Intitulé de l'indicateur	Numéro de l'indicateur	Source de l'indicateur	Indicateur retenu pour mesurer le cadre de performance avec une valeur cible fixée
<b>Nombre de sites culturels (lieux) soutenus</b>	Indicateur Spécifique IS 04	Bilan(s) d'exécution du bénéficiaire	Oui

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible 2014-2018	Valeur cible 2019-2023
<b>Nombre de sites culturels (lieux) soutenus</b>	<b>2</b>	<b>10</b>

- Les cibles financières à atteindre sur l'action.

Numéro de l'action	Valeur cible 2014-2018 sur dépenses totales en euros	Valeur cible 2019-2023 sur dépenses totales en euros
511	<b>3 643 954 €</b>	<b>12 356 046 €</b>

- Instruments financiers applicables

1	Subvention non remboursable	X
2	Subvention remboursable	
3	Soutien par le biais d'instruments financiers : capital-risque et de fonds propres ou équivalent	
4	Soutien par le biais d'instruments financiers : prêt ou équivalent	
5	Soutien par le biais d'instruments financiers : garantie ou équivalent	
6	Soutien par le biais d'instruments financiers : bonifications d'intérêt, contributions aux primes de garantie, soutien technique ou équivalent	

### Modalités de dépôt des dossiers

Dépôt de dossiers en continu.

### Service(s) en charge de l'instruction des dossiers

**Contact :** Jean François DAUDET  
jean-francois.daudet@nouvelle-aquitaine.fr

## Les indicateurs de la Priorité d'Investissement 6c (pour l'action 511 de la PI)

### Les indicateurs de résultat

**Changement attendu par la PI 6c :** - Augmenter la fréquentation touristique des sites culturels les plus emblématiques en vue de développer l'attractivité et le dynamisme économique du territoire.

**Objectif spécifique (OS) 5.1 :** Augmenter la fréquentation des sites culturels et touristiques.

- Les indicateurs physiques **de résultat** et leurs cibles, données à renseigner dans le cadre du pilotage partenarial du programme.

Intitulé de l'indicateur	Numéro de l'indicateur	Source de l'indicateur dans le cadre du partenariat	Année de référence	Valeur de référence	Cibles 2023
Fréquentation touristique des 10 premiers sites touristiques du Limousin	IR 19	Comité Régional du tourisme du Limousin	2012	703 104	<b>743 174</b>

## Les indicateurs de réalisation hors réserve de performance

Les indicateurs **de réalisation** (coopération).

Intitulé de l'indicateur	Numéro de l'indicateur	Source de l'indicateur dans le cadre du partenariat	Fréquence
<b>Nombre de projets comportant une dimension de coopération interrégionale ou transnationale impliquant les acteurs du Limousin</b>	COOP 01	Bilan d'exécution du bénéficiaire	Annuelle